



## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

### Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

## 1 Intitulé du projet

Voie lyonnaise 12 : Projet de requalification de voirie pour l'insertion d'aménagements cyclables structurants entre Lyon (5ème, 2ème, 3ème, 7ème et 8ème arrondissements) et Bron.

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

\_\_\_\_\_

### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Métropole de Lyon

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 0 0 0 4 6 9 7 7 0 0 0 1 9

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

SACCO

Cécile

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6.a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des EPCI.	Le projet consiste en des aménagements de voirie au droit de routes existantes avec notamment l'insertion d'un aménagement cyclable. Le linéaire d'aménagement cyclable du présent projet s'étend sur environ 8 650 ml.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise à créer un aménagement cyclable continu entre la place du Trion (Lyon 5ème) et l'avenue Franklin Roosevelt à Bron, en passant par la rue des Farges, la montée du Chemin Neuf, la rue Tramassac, la rue Jean Carries, l'avenue Adolphe Max, le pont Bonaparte, la rue Colonel Chambonnet, la Place Bellecour, la rue de la Barre, le pont de la Guillotière, le cours Gambetta, le cours Albert Thomas, la place d'Arsonval et l'avenue Rockefeller.

Le lecteur est invité à se référer à l'annexe volontaire n°1.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à offrir une liaison cyclable parcourant la Métropole de Lyon d'Ouest en Est et permettant ainsi de répondre aux objectifs suivants :

- Connecter le 5ème arrondissement de Lyon à Bron, en passant par le 2ème, 3ème, 7ème et 8ème arrondissements ;
- Traverser des paysages emblématiques et patrimoniaux de la Métropole de Lyon, tels que la colline de Fourvière, la presqu'île, la Saône et le Rhône ;
- Offrir de nouvelles possibilités pour les cycles tout en améliorant la marchabilité pour les piétons ;
- Marquer la transformation modale d'axes routiers majeurs comme l'avenue Rockefeller ;
- S'insérer dans le réseau de transport en commun ;
- Irriguer les polarités à venir ;
- Se connecter aux différents parcours cycles existants.

---

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Dans sa phase travaux, le projet portera sur :

- Les réseaux : assainissement, éclairage public, signalisation lumineuse tricolore ;
- La voirie : terrassement, pose de bordure, reprise de revêtements de surface (chaussées et trottoirs impactés), insertion d'aménagements cyclables, aménagement de traversées piétonnes...
- Les espaces verts : plantation d'arbres d'alignement et de vivaces dans des espaces verts créés par le projet, (décrotage d'espaces en enrobés, apport de terre végétale et plantations. L'ensemble des arbres existants dans le périmètre du projet sont conservés.

Les travaux pourront nécessiter la mise en place d'alternats ou de sens uniques. Durant les phases de mise à sens unique ou de fermeture ponctuelle, des déviations seront mises en place et un plan de communication riverains sera mis en œuvre. En raison du classement de route à grande circulation d'une partie de l'emprise du projet, le phasage des travaux et ses impacts sur la circulation seront convenus avec les services de la préfecture en amont des travaux. Le lecteur est invité à se référer à l'annexe volontaire n°5.

---

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, la circulation automobile au droit des voies existantes sur lesquelles s'inscrit le projet sera modifiée. En effet, le projet sera conçu de sorte à apaiser au maximum la circulation, dans une ambiance plus urbaine et moins routière. Les largeurs de chaussée seront adaptées en fonction de cet objectif, et certaines files de circulation non indispensables actuellement seront supprimées (des études de circulation ont été menées – se reporter à l'annexe volontaire n°5 pour plus d'informations).

Le projet veille à garantir l'efficacité des transports en commun. Les voiries seront dotées sur le linéaire du projet, d'aménagements cyclables dédiés, sécurisés et continus, offrant ainsi une liaison cycle de qualité suivant un axe Ouest-Est entre Lyon 5ème et Bron. Les travaux permettront également d'offrir des espaces plus confortables pour les piétons (accessibilité PMR, traversées piétonnes, etc.). En ce sens, un traitement spécifique des cheminements piétons et cycles en traversées de voie routière sera réalisé.

La mise en œuvre de plantations hautes et basses permettra d'apporter une qualité paysagère nouvelle, et contribuera à la lutte contre les îlots de chaleur urbains.

Le projet permettra ainsi de favoriser le développement des mobilités alternatives à la voiture individuelle, en encourageant les déplacements cyclables et piétons et en sécurisant certains carrefours.

---

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a fait l'objet d'une concertation préalable (code de l'urbanisme) réalisée du 27 février au 21 avril 2023. Une analyse à venir permettra de déterminer si le projet est soumis à Déclaration au titre de la loi sur l'eau en ce qui concerne la gestion des eaux pluviales (rubrique 2.1.5.0). Le projet intercepte de nombreux périmètres au titre des abords de monuments historiques, un site patrimonial remarquable, un site classé, un site inscrit, un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO et une zone de présomption de prescriptions archéologiques. Ainsi, une saisine de la DRAC sera effectuée, l'avis de l'ABF sera sollicité. De plus, le projet fera l'objet de procédures d'urbanisme et pourra éventuellement nécessiter un dossier site classé. Le projet passera également en commission balme de la Ville de Lyon. Le projet ne nécessitera aucune acquisition foncière.

---

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Linéaire de voie concerné :	Environ 8 500 ml
Superficie de l'emprise de façade à façade du projet :	Environ 21,5 ha
Superficie de l'emprise stricte du projet :	Environ 17,5 ha

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>(1)</sup>

Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 4 ° 4 8 ' 4 8 " 3 Lat. : 4 5 ° 4 5 ' 2 9 " 6

Point de d'arrivée : Long. : 0 4 ° 5 4 ' 1 9 " 7 Lat. : 4 5 ° 4 4 ' 0 4 " 7

##### Communes traversées :

Lyon (5ème, 2ème, 3ème, 7ème et 8ème arrondissements) et Bron.

##### Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU-H de la Métropole de Lyon, opposable depuis le 18/06/2019. Les zonages auxquels est soumis le projet sont visibles en annexe volontaire n°2.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet intercepte deux ZNIEFF de type II : « Val de Saône Méridional » (820030870) et « Ensemble formé par le fleuve Rhône, ses îles et ses Brotteaux à l'amont de Lyon » (820004939). La ZNIEFF de type I la plus proche se trouve à environ 4,5 km au Nord du projet. Il s'agit de la « Prairie de la Feyssine » (820031395).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes traversées par le projet ne se trouvent pas en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection du biotope le plus proche du projet est celui des « Iles de Crépieux Charmy » (FR3800687), situé à environ 4,5 km au Nord du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes traversées par le projet ne sont pas des communes littorales.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun parc national, parc naturel marin, parc naturel régional ni aucune réserve naturelle ou zone de conservation halieutique ne se trouve dans un rayon de 10 km autour du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'Etat dans le département du Rhône et de la métropole de Lyon (2019-2023) a été approuvé par l'arrêté préfectoral n° 69-2020-07-09-010, le 09/07/2020. Le PPBE de la Métropole de Lyon (2021-2024) a été approuvé par délibération du conseil métropolitain (n°2021-0849) du 13/12/2021.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet intercepte de nombreux espaces protégés au titre du patrimoine. L'avis de l'Architecte de Bâtiments de France sera sollicité et le projet fera l'objet d'un permis d'aménager ou d'une déclaration préalable. Se référer à l'annexe volontaire n°3 pour la liste des espaces patrimoniaux concernés.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les données disponibles sur DataGrandLyon et DatARA, le projet n'intercepte aucune zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Lyon est concernée par le PPRNi du Grand Lyon secteur Lyon – Villeurbanne, approuvé le 02 mars 2009.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plusieurs PPRT approuvés concernent les communes de Lyon et/ou Bron : PORT EDOUARD HERRIOT et SOLVAY USINE SAINT FONTS, ARKEMA – DAIKIN, KEM ONE, GARE DE TRIAGE DE SIBELIN. Toutefois, le projet est en dehors des zonages réglementaires.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De nombreux sites et sols pollués ou potentiellement pollués (CASIAS, ex-BASOL et SIS) sont recensés à proximité du projet. Un site CASIAS est compris dans le périmètre du projet (SSP4062671) au droit du cours Gambetta, entre les croisements avec la rue Louis Dansard et la rue Sébastien Gryphe. En cas d'excavation des terres, celles-ci feront l'objet d'analyses et seront envoyées vers les filières adaptées, selon l'arrêté ministériel du 12/12/2014.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au niveau des 3ème et 8ème arrondissements de Lyon, le projet se trouve en partie au droit de la zone de répartition des eaux souterraines des « Couloirs de l'Est Lyonnais ».
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) de captage d'eau le plus proche se trouve à environ 4,5 km au Nord du projet.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet intercepte le site inscrit en 1979 du « Centre historique de Lyon » (au droit des 7ème, 3ème, 2ème et 5ème arrondissements de Lyon).

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche du projet correspond à la zone spéciale de conservation « Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage » (FR8201785), située à environ 4,5 km au Nord de la zone d'étude.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet intercepte le Nord du site classé du « Sol de la place Bellecour ».

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement dans les eaux souterraines ou superficielles n'est prévu dans le cadre du projet. L'alimentation du chantier sera réalisée sur le réseau d'Alimentation en Eau Potable (AEP) métropolitain ou via des citernes de chantier. Le lecteur est invité à se référer à l'annexe volontaire n°3 pour plus d'informations.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit aucun drainage, ni aucune modification des masses d'eau souterraines. Le lecteur est invité à se référer à l'annexe volontaire n°3 pour plus d'informations.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera à l'origine de démolitions de voirie, trottoirs, etc. Les matériaux excédentaires seront valorisés au maximum ou gérés en tant que déchets dans les filières adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La structure de chaussée sera constituée en grave recyclée.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les enrobés et bordures seront composés en tout ou partie de ressources naturelles du sol et du sous-sol : dérivés pétroliers, roches (bordures, granulats, etc.).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, le projet ne nécessitera pas de consommation en eau potable, ni de traitement des eaux usées. Dans la mesure du possible, les eaux pluviales seront déconnectées du réseau d'assainissement et dirigées vers des noues et/ou zones d'infiltration situées sous les espaces verts et/ou sous les trottoirs. Ainsi, le projet est en adéquation avec les équipements existants. Le lecteur est invité à se référer à l'annexe volontaire n°3 pour plus d'informations.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet consiste en un aménagement sur de la voirie existante. Il est situé en contexte urbain, au droit de sols imperméables. Il contribuera à une augmentation de la végétalisation dans son emprise (plantations d'arbres, création d'espaces verts) et à une diminution de l'imperméabilisation au profit de l'infiltration des eaux pluviales et aura ainsi un impact positif sur la biodiversité existante. Le lecteur est invité à se référer à l'annexe volontaire n°3 pour plus d'informations.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Comme précisé au 5 du présent formulaire, le site Natura 2000 le plus proche du projet est situé à environ 4,5 km au Nord du projet. Les habitats et espèces listés au Formulaire Standard de Données de ce site sont caractéristiques de pelouses et milieux alluviaux aquatiques. Ces habitats et les espèces qui les peuplent ne se retrouvent pas au droit ni à proximité du projet, qui s'inscrit en milieu urbain. Ainsi, le projet n'est pas susceptible de les impacter. Le lecteur est invité à se référer à l'annexe volontaire n°3 pour plus d'informations.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements prévus dans le cadre du projet se font sur de la voirie existante et n'engendrent donc pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, ni maritimes. Le lecteur est invité à se référer à l'annexe volontaire n°3 pour plus d'informations.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en dehors de tout périmètre de PPRT. Une canalisation de transport de matières dangereuses est implantée à l'Ouest du projet. Le lecteur est invité à se référer à l'annexe volontaire n°3 pour plus d'informations.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par des zonages réglementaires du PPRi du Grand Lyon – secteur Lyon-Villeurbanne et une exposition au retrait gonflement des argiles faible à moyen et par un risque sismique faible à modéré (niveau 2-3). Le projet est également situé dans le secteur des balmes lyonnaises et donc soumis au risque de mouvements de terrain. Le lecteur est invité à se référer à l'annexe volontaire n°3 pour plus d'informations.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à engendrer des risques sanitaires. Au droit des carrefours accidentogènes, le rejet des eaux pluviales au système actuel sera maintenu afin de prévenir tout risque de pollution.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, le projet n'engendrera pas de trafic routier supplémentaire à l'échelle de la Métropole. Il contribuera à favoriser les déplacements modes actifs et le recours aux transports en commun, ainsi qu'à un apaisement des circulations au droit des voies sur lesquelles il s'implante. La phase chantier sera susceptible de générer des trafics poids lourds de manière ponctuelle et temporaires, ainsi que la mise en place d'alternats. Le lecteur est invité à se référer à l'annexe volontaire n°5.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase chantier pourra être source de nuisances sonores ponctuelles et temporaires. La phase d'exploitation aura un impact positif sur l'ambiance sonore, cf. annexe volontaire n°3.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve au droit d'infrastructures routières identifiées au classement sonore des voies bruyantes du Rhône. Le lecteur est invité à se référer à l'annexe volontaire n°3 pour plus d'informations.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase chantier est susceptible d'engendrer de très faibles nuisances olfactives. La phase d'exploitation contribuera à réduire les nuisances olfactives liées aux véhicules motorisés.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet mis en service n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les engins de chantier seront susceptibles de générer des vibrations temporaires et de très faible incidence. En phase d'exploitation, le projet n'engendrera pas de vibrations.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet mis en service n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet pourra donner lieu ponctuellement à des modifications de l'éclairage public existant mais il n'engendrera pas d'émissions lumineuses supplémentaires par rapport à la situation actuelle.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit au droit de voiries existantes et pour la plupart déjà équipées d'un éclairage public qui pourra éventuellement être adapté et amélioré.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls rejets liquides susceptibles d'être engendrés par le projet proviennent des eaux pluviales (eaux de ruissellement). Le lecteur est invité à se référer à l'annexe volontaire n°3.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'infiltration des eaux pluviales se fera au droit de noues et/ou zones d'infiltration situées sous les espaces verts et/ou sous les trottoirs. Les eaux pluviales non infiltrées seront rejetées au réseau existant.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun effluent ne sera généré par le projet en dehors des eaux pluviales issues du ruissellement. Le lecteur est invité à se référer à l'annexe volontaire n°3 pour plus d'informations.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, le projet générera des déchets qui seront gérés conformément à la réglementation en vigueur. La valorisation et la réutilisation des matériaux seront favorisées. Les déchets non réutilisables (sols et enrobés pollués, notamment) seront envoyés dans les filières agréées pour les déchets non dangereux, inertes et dangereux. En phase d'exploitation, le projet n'engendrera pas de déchets. Les voiries seront entretenues par les services de la Métropole.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet traverse plusieurs périmètres de protection au titre des abords des monuments historiques et un site inscrit, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sera pris en compte. De plus, le projet intercepte une Zone de Présomption de Prescription Archéologique au niveau des 5ème, 2ème, 3ème et 7ème arrondissements de Lyon. Dans le cadre de la prise en compte de l'archéologie préventive, une saisine de la DRAC sera effectuée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les aménagements se font au droit de voiries existantes, en zone urbanisée. Le projet n'engendrera donc pas de consommation d'espaces boisés ou agricoles. Il engendrera une modification des modes de déplacements des riverains, en privilégiant le recours aux modes de déplacements actifs (vélo, marche) par rapport à l'usage de la voiture individuelle. Il aura donc un impact positif sur la santé humaine : réduction des nuisances et pollutions liées aux transports motorisés et pratique d'une activité sportive.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Le projet se trouve à l'interface de nombreuses autres opérations. Il est ainsi connecté à plusieurs voies lyonnaises (L1, L2, L3, L6, L7, L8, L9, L11) et les secteurs qu'il traverse accueillent plusieurs projets connexes, tels que l'aménagement cyclable des quais Tilsitt et Joffre, l'apaisement de la Presqu'île, la requalification de la rive droite du Rhône et du Pont de la Guillotière, l'allongement des quais du T1, la requalification de la rue Garibaldi et celle de l'avenue des Frères Lumières, etc.

Le lecteur est invité à se référer à l'annexe volontaire n°1 pour avoir la localisation des projets connexes.

A noter que les études tiendront compte de ces projets et que la phase chantier est analysée et préparée en les intégrant.

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

Le projet n'est pas situé à proximité d'une frontière et ses incidences sont très localisées. Il n'est donc pas susceptible d'avoir des effets de nature transfrontière.

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

A ce stade, le projet n'a pas fait l'objet d'évaluations des incidences sur l'environnement au titre d'autres législations applicables.

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet est conçu pour avoir des conséquences positives pour l'environnement et le cadre de vie des usagers. En effet, le projet vise à rendre les voies réaménagées plus urbaines et moins routières, tout en préservant les transports en commun. L'apaisement des circulations permettra de réduire le bruit engendré par le trafic. A noter que le projet a fait l'objet d'études de circulation qui montrent que sa mise en œuvre est possible sans créer des congestions routières supplémentaires.

La réalisation d'aménagements dédiés aux modes actifs permettra de favoriser les déplacements piétons et cycles sur des axes aujourd'hui très peu favorables à ceux-ci. Cela incitera certains à délaisser la voiture pour le vélo, et donc à réduire la pollution de l'air et acoustique en ville.

Par ailleurs, la mise en œuvre de plantations hautes et basses viendra améliorer la qualité paysagère globale et contribuer à lutter contre les îlots de chaleur urbains. La conception du projet intègre également une optimisation des surfaces et bordures à reprendre et prévoit d'éviter tous les arbres sur la voie à créer.

Enfin, le projet prévoit la désimperméabilisation de nombreux espaces qui auront un fonctionnement de noues, permettant d'infiltrer partiellement les eaux de pluie.

En phase travaux, le marché prévoit une limitation des nuisances (dans les CCTP, et suivi sur le terrain par le MOE), l'intégration d'une clause de progrès environnementale, des mesures de protection des végétaux, de terrassement et suivi des terres (registre de suivi hebdomadaire des terres excavées et des terres livrées), la réutilisation des bordures et l'utilisation de matériaux recyclés.

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est implanté dans un environnement urbain anthropisé. Il aura donc une faible incidence sur l'environnement. Le projet a pour but de promouvoir le développement et la sécurisation des modes de déplacements actifs (piétons et cycles). Il aura donc un impact positif sur l'environnement mais également sur le cadre de vie des riverains en limitant le recours à la voiture individuelle (réduction des émissions polluantes, diminution des nuisances sonores liées à la voiture, etc.).

De plus, les mesures mises en œuvre lors des travaux permettront de réduire les impacts liés à la phase chantier. La prise en compte des enjeux et contraintes environnementales dans la conception du projet permettront de s'assurer de l'absence d'incidences négatives du projet en phase d'exploitation.

Pour ces raisons, le maître d'ouvrage estime que le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe volontaire n°1 : Complément au 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe volontaire n°2 : Complément au 4.6 Localisation du projet – Zonages du PLU-H de la Métropole de Lyon	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe volontaire n°3 : Complément aux rubriques 5 et 6 – Analyse des incidences et mesures du projet	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe volontaire n°4 : Localisation des arbres d'alignement et des prescriptions relatives aux espaces végétalisés de la Métropole de Lyon	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Annexe volontaire n°5 : Analyse des déplacements	<input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom SACCO

Prénom Cécile

Qualité du signataire Directrice adjointe

À Lyon

Fait le 06 / 05 / 2024



Signature du (des) demandeur(s)

